

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

16ème RALLYE VHC PEA DE LA LURONNE

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes, les Règles Spécifiques Rallyes VHC ou des disciplines nationales, des Prescriptions VISA figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

VISA
LIGUE B.F.C.04

n° 16
du 22/01/26

(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 10 doivent être renseignées.
Toute autre information sera annexée au présent règlement.)

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA Luronne
Nom du Rallye :	16 ^{ème} Rallye VHC PEA de la Luronne
Date :	25 & 26 Avril 2026
Niveau d'inscription (Régional, National, Inter.) :	National
Eligibilité :	Coupe de France VHC coefficient 2
Participation étrangère autorisée ?	Oui
Visa Ligue (date et numéro) :	N°16 du 22/01/2026
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	N°181 du 24/02/2026
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	CHAMAGNE Alexandre
Téléphone :	06 32 79 61 61
Mail :	alexchamagne.asaluronne@gmail.com
Comité d'Organisation	
Président :	CHAMAGNE Alexandre
Membres :	Le comité directeur de l'ASA Luronne
Secrétariat du Rallye, Adresse :	1, Rue Général LECLERC – 70000 NAVENNE
Téléphone :	03 84 75 78 42
Mail :	asa.luronne@orange.fr
Permanence du Rallye :	Etang de la Poche – 70300 LUXEUIL LES BAINS
Lieu, date, horaire :	Samedi 25 Avril 2026 de 7h00 à 23h00 Dimanche 26 Avril 2026 de 6h30 à 20h00

Organisateur technique	
Nom :	ASA Luronne
Adresse :	1, Rue Général LECLERC – 70000 NAVENNE
Téléphone :	03 84 75 78 42
Mail :	asa.luronne@orange.fr

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 16 Février 2026
Ouverture des engagements	Lundi 16 Février 2026
Clôture des engagements	Lundi 13 Avril 2026 à minuit
Parution du carnet d'itinéraire	Vendredi 16 Avril 2026
Distribution du Road-Book (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 18 et Dimanche 19 Avril 2026 Vendredi 24 Avril 2026 De 9h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00 Lieu à définir par additif
Reconnaitances (<i>dates & heures</i>)	Samedi 18 et Dimanche 19 Avril 2026 Vendredi 24 Avril 2026 De 9h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00
Vérifications administratives (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 25 Avril 2026 de 7h00 à 10h30 Etang de la Poche 70300 LUXEUIL LES BAINS
Vérifications techniques (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 25 Avril 2026 de 7h30 à 11h00 Etang de la Poche 70300 LUXEUIL LES BAINS
Mise en place du parc de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 25 Avril 2026 à 7h00 Etang de la Poche 70300 LUXEUIL LES BAINS
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 25 Avril 2026 à 11h00 Etang de la Poche 70300 LUXEUIL LES BAINS
Publication des équipages admis au départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 25 Avril 2026 à 11h15 Etang de la Poche 70300 LUXEUIL LES BAINS
Publication des heures et ordres de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 25 Avril 2026 à 11h15 Etang de la Poche 70300 LUXEUIL LES BAINS
Briefing des pilotes (<i>lieu, date, heure</i>)	Ecrit distribué aux vérifications administratives le Samedi 25 Avril 2026
Départ 1 ^{ère} Etape (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 25 Avril 2026 à 12h30 (VHC) Etang de la Poche 70300 LUXEUIL LES BAINS
Arrivée 1 ^{ère} Etape (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 25 Avril 2026 à 19h43 (VHC) Etang de la Poche 70300 LUXEUIL LES BAINS
Publication résultats partiels de la 1 ^{ère} étape et Ordre et heures de départ de la 2 ^{ème} étape (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 25 Avril 2026 à 23h00 Etang de la Poche

Départ 2 ^{ème} Etape (<i>lieu, date, heure</i>)	Dimanche 26 Avril 2026 à 08h00 (VHC) Etang de la Poche 70300 LUXEUIL LES BAINS
Arrivée du rallye (<i>lieu, date, heure</i>)	Dimanche 26 Avril 2026 à 15h38 (VHC) Etang de la Poche 70300 LUXEUIL LES BAINS
Vérifications finales (<i>lieu, date, heure</i>)	Dimanche 26 Avril 2026 Lieu à définir par additif
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats (<i>lieu, date, heure</i>)	Dimanche 26 Avril 2026 ½ h après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH Etang de la Poche 70300 LUXEUIL LES BAINS
Remise des prix (<i>lieu, date, heure</i>)	Dimanche 26 Avril 2026 à 19h Etang de la Poche 70300 LUXEUIL LES BAINS

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Idem rallye moderne

Commissaire Technique Responsable VHC :

Serge BULLIER

19678 / 0409

1.2P. ELIGIBILITE

Le 16^{ème} rallye national VHC PEA de la Luronne compte pour :

- la Coupe de France des rallyes VHC 2026 *coefficient 2*
- les Challenges ASA LURONNE 2026,
- les Challenges VED et SOREVI / STPI 2026
- les Challenges de la ligue du sport automobile BFC 2026

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 16^{ème} Rallye National VHC PEA de la LURONNE doit adresser au responsable des engagements du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 13 Avril 2026 à minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum (120 moderne + 10 VHC + 20 VHRS).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés

- | | |
|--|-------|
| ▪ Avec la publicité facultative des organisateurs : | 460 € |
| ▪ Avec la publicité facultative des organisateurs (1 membre ASA) : | 435 € |
| ▪ Avec la publicité facultative des organisateurs (2 membres ASA) : | 410 € |
| ▪ Sans la publicité facultative des organisateurs : | 920 € |
| ▪ 5€ par partant seront reversés à la ligue pour l'établissement du challenge commissaires en fin d'année. | |

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3P. Ordre de départ

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :
 - Groupes A, Groupe 4/5, Groupes B, Groupe 2, Groupe 3, Groupes N et 1, Classic, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

~~Le Directeur de Course, pour des raisons de sécurité, laissera des minutes supplémentaires entre le départ des pilotes des différentes listes. Le nombre de minutes est laissé à la discrétion du Directeur de Course en fonction du kilométrage des épreuves spéciales et de la différence de performance entre les voitures de fin et de début de liste.~~

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.1P. Sont autorisées les voitures à définition routière, des annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, J1 et J2 (de 1947 à 1992), ainsi que les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1992 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un commissaire technique qualifié (classement séparé).

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée suivant le plan figurant dans le road-book.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Il s'agit d'un rallye de doublure, les concurrents VH partiront en premier.

Identique au 51^{ème} Rallye National PEA de la Luronne.

Le 16^{ème} Rallye National VHC PEA de la Luronne représente un parcours de **286.30** kms.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de **110,4 Km**.

Les épreuves spéciales sont :

ES - 1 / 4 / 7 / 10 :	BLANZEY de 6,1 Km
ES - 2 / 5 / 8 / 11 :	LE PREMOUREY de 10,6 Km
ES - 3 / 6 / 9 / 12 :	LA VILLE DE MOSEY de 10,9 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisée dans chaque ES est de 3

Les reconnaissances auront lieu : Les 18 et 19 Avril 2026 de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00

Le 24 Avril 2026 de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00

6.3. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Toutes les informations destinées aux concurrents durant l'épreuve seront affichées au tableau d'affichage situé dans le parc fermé et de regroupement

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

A l'issue du rallye, un classement général toute périodes confondues (hors Classic) sera établi.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Coupes : chaque concurrent recevra un trophée.

Prix : les concurrents récompensés recevront un produit du terroir.

Heure et lieu de la remise des prix : identique au 51^{ème} Rallye National PEA de la Luronne.

**TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR LE SITE :
PAGE FACEBOOK ASA LURONNE OU**

www.asa-luronne.fr

Rallye VHC